



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 21 novembre 2017

- Compte rendu -

L'Association "Les Courts Sillons - AMAP de Coubron " a tenu son Assemblée Générale Ordinaire mardi 21 novembre 2017 à Coubron, 137 rue Jean Jaurès, maison Dacheville, salle "du Parc".

PERSONNES CONVOQUEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Tous les Adhérents inscrits au jour de cette assemblée.

Personnes présentes ou représentées :

Bureau :

Blandine **CHESNEL**, Gérard **DESROCHES**, Émilie **LASSERRE**, Thérèse **LAVEAU**, Francis **LAVEAU**, Isabelle **LE GUYADER**, Huguette **SÉRUSIER**.

Laëtitia et Philippe **ADICÉAM**, Corinne et Gilles **ALLEMOZ**, Séverine **ALMEIDA**, Katy **AMABLE**, Philippe **ANTON**, Uranie et Didier **ASTORGA**, Virginie **AUBIN**, Agnès **AUGER**, Françoise et Guy **BELLANGER**, Julie **BENNOUF**, Isabelle **BERTON**, Fabienne et Max **BÉZARD**, Vanessa et Bertrand **BOREL**, Jeanne et Christian **BOUILLIN-COUPRIE**, Géraldine **BOUTIN**, Sandra **BUDIN-CORREIA**, Julien **CATOIRE**, Soraya et Anthony **CHABOT-LAMARI**, Sylvie et Fatima **CHATELAIN-ZAGHARI**, Evelyne et Serge **DESAINTPAUL**, Irène **DESFORGES**, Aurélie **DHOMMÉE**, Corinne **DODÉMONT**, Marie-Claude **ETTORI**, Céline **ETTORI**, Michel **FAUTREL**, Pascale et Christian **FERRÉ**, Maryvonne et Jean Pierre **FOURAGE**, Jacqueline et Michel **FOURNIER**, Sylvie **GARCIA CANELO**, Laëtitia **GARCIANNE**, Émilie et Sébastien **GASPARD**, Angélique **GUEGUEN**, Myriam **JOFFRE**, Cécile et Jean-Louis **JOSÉPHINE KÖNIGSBAUER**, Edmond **KINDT**, Fabrice **KIRNISKY**, Stéphanie **LAPIERRE**, Christiane **LAVRADOR**, Monique **LEDUC**, Isabelle **LE MOËL**, Sylvie **LHERMITTE**, Jeannine **LINDAUER**, Danielle et Raymond **MANGIN**, Evelyne **MASSON**, Nicole et Jean-Claude **MATHIAS**, Marie-Jeanne et Jean-Pierre **MERLE-BERNARD**, Sabine et Sylvain **MILLA TAYOU**, Catherine **MONIN**, Caroline **MOREAU**, Ludovic **MOREL**, Joëlle et André **OFFNER**, Christian et Myriam **OUTTIER**, Geneviève et Thierry **PAQUET**, Marie-Ange **RONGÈRE**, Laurence et Patrick **SAINT-LOUIS**, Zouina et Olivier **SAYAD D'HENRY**, Laurence **SÉBASTIEN - DIAZ**, Jocelyne **SIMONNET**, Monique et Claude **SPINAZZE**, Cécile et Ali **TATOT BENKRAOUDA**, Sylviane **THULY**, Agnès et Claude **URIEN**, Jacqueline et Gérard **VEGUER**, Sandrine et Jean **VEGUER**, Isabelle **VILLARD**, Patricia **WILHEM**, Virginie **YADEL**, Andrée **ZUSSI**.

76 Adhérents étaient présents ou représentés, sur les 103 que l'AMAP compte à ce jour.

L'Assemblée Générale Ordinaire peut se dérouler valablement.

PERSONNES INVITEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

- M. **Julien PICQ**, "Val Bio Centre", notre fournisseur de fruits, légumes, œufs et autres produits fermiers bio.
- M. **Hervé QUERA**, "Le Fournil du Taillis", notre boulanger fournisseur de pains, viennoiseries et produits bio.
Empêché, c'est avec regrets que M. Hervé QUERA ne pourra pas participer à la réunion.

La séance est ouverte à 20 h 30

1. PRESENTATION DU RAPPORT MORAL.

Le rapport moral est présenté par Mme Thérèse LAVEAU, présidente de l'AMAP de Coubron – Les Courts Sillons.

Mme LAVEAU adresse ses vifs remerciements à :

- Toutes les adhérentes et à tous les adhérents pour leur présence à cette Assemblée Générale ; elle les remercie également pour leur sens associatif au plus large sens du terme, leur bienveillante compréhension lorsque surviennent des aléas de distribution et leur implication dans notre AMAP, notamment en voulant bien participer à la logistique des distributions, sans laquelle son fonctionnement serait mis en péril, voire rendu impossible ;
- "Val Bio Centre" (VBC) et "les Paniers du Val de Loire" (PVL) au travers de leur représentant ici présent, M. Julien PICQ, pour l'organisation de leur entreprise ainsi que la grande souplesse et la réactivité de tous leurs responsables administratifs et logistiques ; merci également à leurs livreurs qui se sont toujours montrés très coopératifs pour aider à aménager la salle de distribution et y transférer leurs livraisons ;
- M. Hervé QUÉRA, en regrettant qu'il n'ait pas pu se libérer pour participer à notre réunion, pour la qualité et les nombreuses variétés de ses produits de boulangerie et associés ;
- La municipalité pour les services essentiels qu'elle nous offre en mettant chaque semaine à notre disposition la salle annexe de la maison Dacheville, un abondant mobilier et la pièce attenante dans laquelle nous pouvons entreposer en permanence notre armoire de rangement et les cagettes fréquemment restées après le départ des livreurs.
Merci également au personnel d'astreinte de la municipalité qui s'est toujours montré très dévoué et accommodant sur les tranches horaires.
- À tous les membres du Bureau avec une pensée particulière à M. Gérard Desroches, qui, en mission humanitaire au Cambodge, n'a pu être présent à cette assemblée.

1.1 La bonne santé de notre AMAP.

La première assemblée générale de notre association remonte à septembre 2011, nombre d'entre nous, fidèles depuis sa création, s'en souviennent certainement ; nous en sommes donc à la 7^{ème}.

Nous comptons aujourd'hui 103 adhérents, dont trois dits "bénévoles", c'est-à-dire ne prenant pas de panier "légumes et fruits", mais apportant leur aide à l'AMAP et pouvant bénéficier des contrats pain ainsi que des possibilités d'achats à notre boulanger Hervé, en particulier ; ce chiffre se trouve être quasiment celui du maximum souhaité, 100, pour ne pas excéder les limites d'une logistique raisonnable, et éviter que l'esprit associatif et l'agréable chaleur relationnelle afférente ne se dilue à cause d'un trop grand nombre d'Adhérents.

Ce nombre d'adhésions a connu des fluctuations occasionnelles, notamment lors des renouvellements d'engagements, mais est resté relativement constant au fil des années.

Le quota des adhérents ne demeurant pas à Coubron et n'y travaillant pas est, à ce jour, de 18,4 % (il sera de 19 % en début décembre), le plafond statutaire ayant été fixé à 20 % ; personne n'est en liste d'attente.

Les fournitures de fruits, légumes et œufs assurées par PVL depuis juillet 2012 donnent toujours la même satisfaction.

Il en est de même des produits de nos autres fournisseurs, qu'il s'agisse de "Val Bio Centre" pour de nombreux produits bio et du "Fournil du Taillis" pour toutes les variétés de pains, les farines, fruits secs, sucres, viennoiseries, etc.

Les huiles de table fournies par M. Jean-Marc GUMIAUX (Sous Les Arbres) ainsi que les viandes et charcuteries fournies par "Nature et Régions" ont également donné pleine satisfaction ; la livraison de ces produits est cependant en état de suspension, provisoire espérons-le.

1.2 Bilan d'activité avec les Paniers du Val de Loire (PVL)

a) Logistique.

Les livraisons se font avec régularité ; les livreurs ont toujours aimablement contribué à la mise en place des tables de distribution lorsque nécessaire, au déchargement des produits et à la transmission des documents destinés à PVL.

PVL a toujours fait preuve de beaucoup de compréhension et de souplesse dans la gestion de nos adhérents et de leurs souhaits, qu'il s'agisse de remplacements, de modifications de leur demande ou encore d'inscriptions en cours d'année, voire de fin d'année comme ce fut à nouveau le cas cette année 2017.

Le document accompagnant chaque livraison est toujours très apprécié, notamment par la recette qu'il contient ; Les qualités relationnelles avec VBC et PVL sont parfaites.

b) Qualité produits.

L'avis des Adhérents sur la fraîcheur des produits, leur qualité gustative, leur aptitude à la conservation et leurs variétés d'une semaine sur l'autre, est très majoritairement excellent.

Les défauts de qualité et/ou de quantité des produits ont été rares ; PVL informés, en a assuré le remplacement ou la compensation dès la semaine suivante.

c) Perspective 2018.

Le très favorable bilan relationnel et qualitatif avec PVL ne peut qu'inciter à reconduire nos accords mutuels.

Il y aura probablement, comme chaque année, un certain turnover d'engagements lors du renouvellement des adhésions, en fin décembre ; il est envisagé une fluctuation comparable à celle des années précédentes.

Une majoration tarifaire est annoncée par PVL ; elle est justifiée par un agrandissement de la structure interne de VBC et par l'augmentation tarifaire des produits.

Les nouveaux tarifs seront de 11,30 € pour les petits paniers, 15,90 € pour les grands paniers et 2.30 € pour une boîte de 6 œufs ; Monsieur Julien PICQ précisera les motifs de ces augmentations.

Le renouvellement de l'engagement 2018 portera sur 45 semaines sachant qu'il n'y aura pas de livraison le 2 janvier et que, comme l'an passé, les distributions du mois d'août seront limitées aux seuls mardis 21 et 28.

Par ailleurs, les livraisons estivales ne se feront que si le nombre des demandes est égal ou supérieur à 40 pour chaque semaine concernée.

1.3 Bilan d'activité avec Val Bio Centre (VBC).

a) Fournitures de produits bio.

La qualité des produits proposés par VBC, terrines, confitures, jus de fruits, etc. demeure irréprochable.

b) Processus de commandes.

Le volume des commandes est resté très modeste au cours de cette année ; le mode de passation des commandes en direct, via le site internet de VBC en est la cause la plus vraisemblable ;

Monsieur Julien PICQ fera un rappel de ce processus.

c) Perspectives.

Elles ne peuvent être que très bonnes, sachant que les commandes évoquées plus haut n'ont rien de contractuelles et sont donc laissées à la discrétion des Adhérents.

1.4 Bilan d'activité avec "Le Fournil du Taillis" ou "Pain d'Hervé"

a) Logistique

Dans son ensemble, la ponctualité des livraisons est parfaitement respectée ; les quelques erreurs de livraison qui ont pu être constatées ont toujours été corrigées d'une semaine sur l'autre.

Sont particulièrement appréciés :

- La réactivité d'Hervé et de son équipe, en toutes circonstances ;
- La capacité à prendre des commandes ponctuelles complémentaires à celles contractuelles ;
- L'option estivale donnant libre choix de contractualiser, ou non, les demandes en juillet et en août.

b) Gamme, qualité et prix des produits

La gamme des pains et viennoiseries est très étendue et les produits toujours aussi savoureux.

Les fournitures mensuelles de farines, fruits secs, céréales, sucres, chocolat, etc. sont très appréciées.

A ces dernières, s'est ajoutée, cette année, une longue et intéressante liste de pains, sablés, cakes, pâtisseries, produits salés, produits sans gluten, viennoiseries et pâtisseries, également livrables en début de mois, voire exceptionnellement en cours de mois.

Les variétés de pains proposées et leurs prix respectifs sont restés inchangés pour le renouvellement des contrats en début octobre.

À noter, comme chaque année en cette période, les offres de buches et autres friandises de Noël.

Concernant les listes des produits proposés, voir l'article 5 ci-après "site internet".

c) Perspectives.

Le nombre de souscriptions au "contrat pain" s'établit, à ce jour, à environ 30 % des adhérents de l'AMAP.

Le renouvellement des contrats en cours est prévu pour fin mars 2018.

Les excellentes prestations d'Hervé, la qualité des produits qu'il propose et la satisfaction des adhérents de l'AMAP ne peuvent qu'orienter vers un maintien durable de nos accords avec lui.

1.5 Bilan d'activité avec "Nature et Régions" (N&R)

Ce secteur de distribution de viandes est actuellement au point mort pour notre AMAP.

Les possibilités de passations de commandes se sont révélées très limitées en raison :

- De la nécessité de réunir un nombre suffisant de demandes pour pouvoir passer commandes ;
- D'un bon de commande largement basé sur des "colis" et insuffisamment sur des produits individualisés.

Sur ce dernier point, une demande avait été formulée à Nature et Région, laquelle, compréhensive, avait annoncé l'envoi d'un nouveau bon de commande, ou d'un nouveau processus de commande, devant répondre à nos attentes.

Perspectives.

Sans nouvelle à ce jour nous envisageons une relance qui, si elle restait sans suite, signifierait la suspension de notre accord avec ce fournisseur.

Ce serait avec regrets car leurs produits avaient été jugés de très bonnes qualités.

1.6 Bilan d'activité avec "Sous les Arbres" de Jean-Marc GUMIAUX, producteur d'huiles de table.

Monsieur Jean Marc GUMIAUX, confronté à divers problèmes d'approvisionnement en matières premières et de fonctionnement d'une presse, avaient dû suspendre provisoirement ses livraisons. Consulté à deux reprises, M. GUMIAUX avait annoncé son intention de reprendre ses livraisons, mais les trimestres s'écoulaient et nous restons sans nouvelle.

Perspectives.

Malgré l'incontestable qualité des huiles proposées, le volume des commandes n'a jamais été significatif, ce qui laisse peu augurer d'une reprise de ce secteur de fournitures.

1.7 Conclusions

Le nombre d'Adhérents à l'AMAP s'est accru en fin d'année pour dépasser légèrement la centaine, limite arbitrairement fixée par l'AMAP pour des questions de logistique, mais aussi de chaleur relationnelle.

Les relations avec nos fournisseurs, tout autant qu'entre nous tous, Membres de l'Association, sont excellentes. L'avenir de l'AMAP semble donc serein de par la qualité des produits livrés par ses fournisseurs et la convivialité des soirées de distribution.

À noter que le développement des productions biologiques est en forte croissance dans notre pays.

Notre AMAP ne peut que s'en réjouir.

APPROBATION DU RAPPORT MORAL

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2. PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER.

L'état des comptes de l'AMAP est présenté par Mme Isabelle LE GUYADER, chargée de la trésorerie.

2.1 Comptes de trésorerie

Les comptes de l'exercice du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017 ressortent à :

- Recettes 1590,24 € dont 555,24 € de solde de l'exercice précédent.
- Dépenses 741,37 €
- Solde 848,87 €

Les recettes proviennent exclusivement des cotisations des adhérents de l'AMAP.

Les dépenses ont couvert :

Petites réceptions : 282,51 € ; assurance : 142,81 € et frais bancaires : 105,5 €, papeterie + divers : 210,55 €.

Le coût de l'hébergement de notre site internet est couvert jusqu'en 2018 inclus.

2.2 Affectation du solde

Le solde, sera affecté aux dépenses de fonctionnement de l'AMAP telles que :

- Échéance 2018 de l'assurance MAAF pour 140,58 €
- Dépenses relatives à la préparation de cette Assemblée Générale du 21/11/2017 ;
- Réédition de la galette des rois avec M. Hervé QUÉRA ;
- Papeterie, frais divers et, éventuellement, petit matériel (dont une balance complémentaire).

2.3 Montant de la cotisation

Compte tenu de l'équilibre budgétaire par rapport à l'exercice écoulé, il est décidé de maintenir le montant des cotisations annuelles à 10 € par Adhérent.

2.4 Approbation des comptes

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

Madame Thérèse LAVEAU donne la parole à notre invité, Monsieur Julien PICQ.

Monsieur Julien PICQ adresse un vif remerciement à tous pour les compliments et témoignages de satisfaction qu'il vient d'entendre et atteste de sa satisfaction à coopérer avec les AMAP.

Il rappelle que VBC est une association et évoque l'important développement de tous ses secteurs d'activité, notamment :

- Augmentation du nombre de producteurs, et variété des surfaces cultivées qui vont, à ce jour, de 1 à 50 ha ; beaucoup de ces agriculteurs se réunissent en association ;
- Constante augmentation des ventes de paniers ; environ 4000 abonnés à ce jour ;
- Créations de pépinières d'installations ;
- Recherche de nouveaux producteurs locaux afin de favoriser les circuits courts et éviter au maximum d'avoir à faire appel à des agriculteurs géographiquement éloignés.

Toutes ces activités visent à rapprocher les producteurs et les consommateurs dans l'esprit "d'économies solidaires" autour de produits certifiés d'agriculture biologique.

Le secteur social constitue, par ailleurs, un important et louable secteur d'activité de VBC, notamment par la création de chantiers et de jardins d'insertion.

Ces derniers permettent l'accroissement des ventes mais ont pour objectif fondamental de resocialiser des personnes en errance sociale ou en situation de handicap ; ces personnes sont principalement affectées à des postes de préparation et de logistique dans une structure "bio solidaire".

VBC a ainsi salarié 22 personnes en CDI ; l'une d'elle a été affectée aux livraisons de notre AMAP.

Ce développement génère des dépenses en matériel et un accroissement du personnel, dont le poste de Directrice nouvellement créé et tenu par Madame Adeline RORATO.

VBC projette une refonte de son outil informatique qui est devenu peu satisfaisant en général ; cela peut avoir une incidence sur le faible niveau des commandes évoqué plus haut en 1.3 b).

Rappel sur ce dernier point :

Le système de passage d'ordres par bons de commandes préétablis a été abandonné en raison de la fluctuation permanente des stocks chez VBC. Il a été remplacé par une informatisation depuis le site de VBC (commande et paiement par carte bancaire).

L'adhérent passant commande indique l'AMAP de Coubron comme lieu de livraison, la date (un mardi), et l'horaire (même s'il ne correspond pas de tout à celui de nos distributions). Ce principe permet à chaque adhérent de l'AMAP de bénéficier d'un compte lui ouvrant droit à un code promotionnel et à une remise de 10 % + la gratuité du transport.

Pour ce faire VBC possède la liste des adresses e-mail des adhérents de l'AMAP ; c'est par comparaison entre cette liste et l'adresse donnée par l'adhérent lors de la commande que l'attribution du "code promo" peut se faire.

VBC évoque les prix des produits pour cette année 2018 : ils passeront de 11,15 € à 11,30 € pour les "petits paniers" et de 15,65 € à 15,90 € pour les "grands paniers" ; la boîte de 6 œufs passe, quant à elle, de 2,25 € à 2,30 €.

Ces augmentations sont dues, d'une part, aux coûts matières et, d'autre part, à l'accroissement des structures de VBC évoqué ci-dessus.

Monsieur Julien PICQ annonce enfin la programmation de distribution de pois cassés, voire même de noix, mais un délai très incertain pour ces dernières ; il évoque, en outre la production locale d'abricots.

Madame Thérèse LAVEAU remercie M. Julien PICQ.

3. COMPOSITION ET ELECTION DU NOUVEAU BUREAU

Comme il est d'usage Mme Thérèse LAVEAU présente la démission des 7 Membres du Bureau actuel.

Tous se représentent.

Monsieur Philippe ANTON a présenté sa candidature, laquelle est parfaitement recevable, sachant que le nombre de Membres du Bureau peut être porté à 8 (article 11 de nos statuts).

Madame LAVEAU soumet au vote de l'assemblée la nouvelle composition du Bureau, à savoir (ordre alphabétique) : Mesdames et Messieurs Philippe ANTON, Blandine CHESNEL, Gérard DESROCHES, Émilie LASSERRE, Thérèse LAVEAU, Francis LAVEAU, Isabelle LE GUYADER, et Huguette SÉRUSIER.

En l'absence d'objection des Adhérents présents et représentés, Madame LAVEAU entérine la susdite composition du Bureau pour un an à compter de ce jour 21 novembre 2017.

Le Bureau ainsi constitué se réunira prochainement pour définir les attributions de chacun.

Un compte rendu de cette réunion sera établi et adressé à tous les Adhérents.

4. ORGANISATION DES DISTRIBUTIONS AU SEIN DE L'AMAP – RAPPELS

4.1 Logistique

Il est rappelé, voire précisé aux adhérents les plus récemment inscrits, que le mode "vrac" a été choisi pour la réception des fruits et légumes afin d'en minimiser les coûts.

Cet avantage implique, en contrepartie, un besoin logistique de mise en place et de pesées ne pouvant être assuré que par l'occasionnelle et aimable contribution des adhérents (Cf. "infos pratiques" => "Guide du Permanent" sur le site de l'AMAP).

Il convient de signaler que le quota de bénévoles est assez fréquemment insuffisant ; un rappel à tous est donc adressé, avec remerciements anticipés, pour que ce service soit assuré avec une meilleure constance.

Il est rappelé que les horaires normaux de fonctionnement sont :

- de 18 h (de fait, plutôt 17 h 30) à 18 h 30 : montage et installation des tables et des casiers, réception des produits
- 18 h 30 : début des distributions ;
- 20 h : fin des distributions, rangements et remise en état de la salle.

4.2 Importance des émargements

Il est également rappelé à tous que les feuilles d'émargement doivent être signées pour chaque prise des paniers (fruits et légumes, œufs et pain) ; cette formalité permet aux Membres du Bureau de s'assurer, en fin de distribution, que tous les paniers ont bien été pris.

Si un panier doit être pris par une personne tierce, cette dernière doit avoir été informée de cette procédure par son mandant.

Des manquements à ces règles sont observés assez fréquemment ; les Membres du Bureau, soucieux que chacun ait bien été servi, en sont contraints à lancer des appels téléphoniques en fin de distribution.

4.3 Empêchements et cas de force majeure.

Normalement, des numéros de téléphone ont du être remis à tous afin qu'un empêchement puisse être signalé, avec possibilité, pour des cas ponctuels très particuliers, de demander la mise de côté d'un panier.

Cette information sera réitérée et diffusée conjointement au rapport d'affectation des Membres du nouveau Bureau.

5. SITE INTERNET DE L'AMAP

Le site internet de l'AMAP est essentiellement utilisé pour donner des informations fonctionnelles (documents, événements, fournisseurs, recettes, etc.).

Il est rappelé que les formulaires des divers bons de commandes ainsi que les listes des produits, de boulangerie en particulier, sont accessibles depuis la page d'accueil du site en suivant le lien "infos pratiques".

Des visiteurs extérieurs peuvent poser des questions sur le site, voire demander leur inscription.

Il permet également d'adresser à tous, par le jeu d'e-mails et de liens, le contenu des paniers chaque semaine, accompagné parfois d'informations ou de rappels ponctuels.

Si, parmi les nouveaux inscrits, certains préféreraient ne pas recevoir ces e-mails hebdomadaires, il leur suffirait d'en faire la demande à un responsable de l'AMAP.

6. QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de question diverse, la réunion est close à 21 h 45.

Lu, approuvé et signé par les Membres du Bureau